



Municipalité d'Oppens

Révision du Plan d'affectation communal

Le 3 mars 2013, la population suisse s'est prononcée en faveur de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) dans le but de mettre un frein au mitage du territoire suisse. Les réserves de zones à bâtir doivent être limitées aux besoins prévisibles des quinze prochaines années. Les communes et les cantons trop généreux dans l'établissement des zones constructibles doivent ainsi revenir en arrière et réduire les zones lorsqu'elles sont surdimensionnées.

La mise en œuvre de la LAT a conduit le Canton et notre Commune à établir un bilan des réserves à bâtir en 2016, suivi par la mise en place d'une Zone Réservée sur tous les terrains constructibles de notre village, mesure acceptée par notre Législatif le 28 mars 2017, puis par le Canton le 17 mai 2017.

L'enquête publique concernant les modifications du Plan d'affectation communal sera publiée du 11 mars au 11 avril 2022. Les documents y relatifs pourront être consultés durant le délai de l'enquête sur notre site internet www.oppens.ch ou dans les bureaux du Greffe municipal, sur rendez-vous. Le délai d'opposition à cette enquête échoit à son terme, soit le 11 avril 2022.

Afin de vous donner les informations nécessaires à ce sujet, nous vous invitons à une séance publique d'information en présence des membres de la Municipalité et de l'urbaniste M. Régis Courdesse, qui se tiendra le

16 mars 2022 à 20h00 dans la grande salle d'Oppens.

La Municipalité précise que les propriétaires directement touchés par ces modifications ont été conviés à des séances qui leur sont réservées.

Dans l'attente de vous rencontrer à cette occasion, nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

La Municipalité
Le 1^{er} mars 2022